

L'économie institutionnelle

Bernard Chavance

Paris, La Découverte, coll. Repères, 2007 (106 p.).

C'est à un utile et instructif panorama sur l'institutionnalisme en économie que nous invite Bernard Chavance, à un moment où, avec un paysage théorique de plus en plus fourni, il nous faut sans doute renoncer aux représentations trop binaires de la question des institutions dans l'analyse économique.

Dans ce petit ouvrage très dense (une habitude dans la collection Repères de La Découverte), l'auteur définit le champ couvert comme étant « une famille de théories qui partagent la thèse que les institutions comptent dans l'étude des économies, voire qu'elles constituent un objet essentiel de la réflexion » (p. 3). Il les oppose ce faisant à des théories qui renverraient les institutions vers d'autres disciplines comme la science politique, la sociologie ou l'histoire.

Un premier chapitre est consacré à « l'institutionnalisme originaire », soit Schmoller et l'école historique allemande puis l'école américaine. Dans cette dernière sont couverts Veblen et sa conception évolutionniste ainsi que Walton Hamilton (1881-1958). Moins connu, il reprend le thème véblénien de l'inertie des institutions dégagé de la charge critique très personnelle de Veblen, « en insistant sur le fait que les institutions survivent aux problèmes qui les avaient fait surgir et peuvent jouer des rôles très différents de ceux qui étaient les leurs à l'origine » (p. 25). C'est l'occasion de prendre conscience de la tendance des institutions à dériver, à vivre leur propre vie et à devenir oubliées des intentions de leurs auteurs. Commons, dont la théorie n'a que peu à voir avec celle de Veblen, est ensuite évoqué. Mais aussi l'historien et anthropologue Karl Polanyi, père de l'idée que l'économie (marchande ou autre) est encadrée dans des institutions.

Un chapitre particulièrement bienvenu et utile jette ensuite l'éclairage sur l'école autrichienne dont l'orientation doctrinaire favorable au libéralisme économique n'exclut pas des fondations originales pour ce dernier, beaucoup plus ouvertes sur la complexité de la réalité et la place des institutions que le projet néo-classique qu'elle a contribué à fonder. Chez Carl Menger, les institutions se déclinent selon que certains phénomènes sociaux résultent d'une intention délibérée (accord, loi...), tandis que d'autres sont des résultats non voulus d'efforts visant des objectifs individuels. Dans cette tradition, on n'exclut pas que se consolident par cette seconde voie des institutions qui servent le bien commun. On reconnaît évidemment là Hayek. Chez lui, la distinction est entre l'ordre organisé (une intention est à l'œuvre, une direction, émettant des directives, coordonnant les actions) et l'ordre spontané (non voulu, sans planificateur pour coordonner). La distinction n'est bien entendu pas du tout neutre (on voit bien le projet de défense d'une économie sans planificateur qu'elle véhicule, l'illusion qu'elle dénonce dans le fait de vouloir organiser l'ordre spontané), mais il est tout à fait stimulant pour la compréhension des institutions. Dans cette école également, Eucken et l'« ordolibéralisme », courant attentif aux règles constitutionnelles qui permettent au marché libre de se déployer, sont évoqués par B. Chavance.

Le troisième chapitre est consacré à la nouvelle économie institutionnelle avec successivement Williamson, North, la théorie des jeux et l'« analyse institutionnelle comparative » (Aoki). Le premier est pris en compte au titre de la fondation de ce que lui-même a contribué à nommer la « nouvelle économie institutionnelle », tout en relevant l'ambition limitée qui est cependant la sienne. B. Chavance souligne bien : « Il s'agit bien d'une économie institutionnelle centrée en fait sur l'organisation ; bien que le marché soit lui-même qualifié d'institution, son analyse sous ce rapport n'est pas vraiment développée. »

(p. 61). North, quant à lui, est traité en faisant apparaître sa richesse plus grande de ce point de vue, en dépit de certaines proximités : par une évolution qui l'amène à finir par concevoir les institutions comme des « modèles mentaux partagés », mobilisés dans des processus d'apprentissage, l'économiste historien se trouve à faire la redécouverte d'éléments de la théorie véblénienne. Il n'en demeure pas moins adepte de l'hypothèse de comportement maximisateur. Chez lui, la distinction est clairement posée entre les institutions et les organisations. Les premières sont, vis-à-vis des secondes, des structures d'incitations, qu'exploitent les organisations.

C'est dans l'avant-dernier chapitre qu'apparaissent les « courants européens contemporains » : théorie de la régulation, économie des conventions, le retour de l'ancien institutionnalisme promu par des auteurs comme G. Hodgson.

Enfin, l'ouvrage se conclut par un chapitre soulignant, au-delà leur unité (l'endogénéisation des institutions dans le champ de préoccupation légitime de l'économiste, l'intérêt pour le changement et les processus plus que pour l'équilibre, etc.), que les institutionnalisations sont marquées par une tendance constante à la diversité : Commons n'est pas Veblen, North n'est pas Williamson, le conventionnalisme n'est pas le régulationnisme. Ce chapitre insiste également sur « l'éventail des positions doctrinaires qui s'étendent entre le libéralisme économique et l'interventionnisme », la possibilité de l'individualisme méthodologique autant que du holisme et la variabilité des rapports privilégiés avec d'autres disciplines : tantôt la science politique, tantôt le droit, mais aussi la sociologie, les sciences cognitives.

L'ouvrage est d'une lecture extrêmement profitable et d'un attrait qui tient tout spécialement à son angle ouvert très large, bien au-delà des seuls institutionnalisations de l'économie hétérodoxe et de la nouvelle économie institutionnelle. On le doit sans doute à la familiarité de son auteur, spécialiste des économies socialistes, avec les débats liés aux expériences de centralisation et de planification des économies en Europe de l'Est et à la transition. D'où probablement tout le passage sur l'école autrichienne.

L'ouvrage apporte de ce point de vue beaucoup à l'économiste hétérodoxe, qui pourrait facilement être tenté par une équation dont on mesure ici son côté réducteur : institutionnalisme = approche hétérodoxe de l'économie = conscience de la nécessité de l'État dans le fonctionnement des économies libérales ; ou : orthodoxie économique = incompréhension de l'importance des institutions (ou intérêt biaisé) = biais en faveur du libéralisme économique. Bernard Chavance nous montre trop la proximité de certains thèmes comme les institutions formelles et informelles, entre un Veblen et un Hayek ou entre le même Veblen et la conception des institutions comme modèles mentaux partagés de North, pour en rester là.

On ne peut que difficilement sortir de la lecture d'un tel ouvrage en continuant de voir les courants apparentés à la théorie néo-classique (la théorie standard étendue) ou ceux qui s'en sont séparés (l'école hayékienne) comme n'ayant qu'un intérêt biaisé pour les institutions, tant ceux-ci peuvent contribuer authentiquement à l'analyse des institutions, à l'identification de leurs mécanismes et propriétés, et tant il peut y avoir de la porosité entre ces univers théoriques et ceux des hétérodoxies. Chez Menger, on voit certes l'application aux institutions du schéma de base du libéralisme économique inventé par Adam Smith (que l'on retrouvera plus récemment dans la rhétorique des effets pervers, celui des conséquences non préméditées). Il n'empêche que cela ouvre la voie à une analyse des institutions, de ce qu'elles sont, de comment elles fonctionnent. Mais aussi, lorsque Hayek considère que, dans l'ordre spontané, la connaissance est dispersée, cela alimente certes le projet doctrinaire défendant qu'il serait illusoire de vouloir y introduire de l'ordre organisé et qu'il vaut mieux s'en remettre à la sagesse des règles de conduite produites par l'expérience des générations passées. Mais quand il dit que, dans l'ordre spontané, les connaissances individuelles sont dispersées dans le temps et l'espace, n'a-t-on pas là un début de parenté avec ce qui, à l'échelle de l'entreprise, intéresse les économistes évolutionnistes ou des conventions dans les compétences de la firme, son « savoir collectif » (O. Favereau) ?

De même qu'on relèvera avec intérêt comment un auteur comme North a pu défendre en 1994 une préoccupation à laquelle les économistes ouest-européens auront été très attachés (sans guère de succès auprès des décideurs et des économistes de l'Est) au moment de la transition : le fait que le

marché fait l'objet de règles et d'une inscription institutionnelle : « Il en découle que le transfert des règles politiques et économiques formelles d'économies de marché occidentales ayant réussi à des économies du tiers monde ou d'Europe de l'Est ne constitue pas une condition suffisante pour une bonne performance économique » (cité p. 69). North n'hésite pas à emprunter à l'évolutionnisme des notions comme la dépendance du sentier et le verrouillage (*lock-in*). Cela ne l'empêche pas de rester orthodoxe par le rôle central des incitations dans le lien entre institutions et performance, là où les hétérodoxes insisteront sur la raison d'être politique des institutions, la difficulté à les ramener en dernier ressort à une évaluation économique.

Reste que cette présentation ouverte des approches institutionnelles n'aurait pas exclu de l'inscrire dans deux tendances historiques peu explicitées. La première est que l'origine de l'institutionnalisme aurait pu être située, non pas à la fin du XIX^e siècle, mais à son début, avec la contribution essentielle de Franz List. Son « système national d'économie politique » ne témoigne-t-il pas que, pas plutôt mise au point, la représentation d'une économie sous la forme du marché suscite une réaction qui ne cessera pas de sitôt ? En fait de lois universelles du marché, nous avons affaire à des économies construites autour d'institutions nationales ; le national, le politique, les choix collectifs comptent. Les institutions en économie sont une question induite par la question des degrés de confiance que l'on peut accorder à un marché autorégulateur. L'école autrichienne ayant alors ceci d'original que, pour mieux défendre le marché, elle en vient à réfléchir à la façon dont il faut l'instituer.

Cette mise en perspective permettrait peut-être de réintroduire quelques éléments de discrimination entre courants là où, avec B. Chavance, on a pris conscience des échanges théoriques possibles. Des travaux américains fondateurs, on tire l'intuition qu'une institution est a) une réponse apportée à un problème qui se pose au sein d'un collectif, b) réponse suffisamment répandue pour ne pas être celle de quelques individus uniquement, et c) qui survit au problème qui l'a fait naître jusqu'à l'oublier. Le collectif, selon une acception plus ou moins forte, plus ou moins autonomisée par rapport aux intérêts économiques (par exemple, les structures incitatives), autrement dit le politique, ne demeure-t-il pas un fort critère discriminant ?

Deuxièmement, l'intérêt de l'économiste contemporain pour les institutions, tout spécialement en France, ne doit-il pas un peu au déclin du marxisme ? En note de bas de page, Bernard Chavance écrit très rapidement que l'on pourrait trouver chez Marx et sa conception des rapports sociaux un des pères de l'institutionnalisme. Cela paraît tout à fait juste si, précisément, on relie cette posture au souci d'apporter la preuve que le marché n'est pas une réalité universelle, anhistorique, asociale, indépendante des institutions. En même temps, il a fallu attendre la théorie de la régulation pour en venir à autonomiser les institutions relativement aux rapports sociaux, pour ne pas rabattre les premières sur les seconds. Si les institutions peuvent devenir un sujet d'intérêt, commun à une majorité d'économistes, ne le doit-on pas autant à l'enrichissement, au renouvellement et à la considérable diversification de la théorie néo-classique qu'au déclin simultané de la tradition marxiste, laissant quasiment comme seul recours que l'institutionnalisme ?

Mais ces limites sont bien peu de choses par rapport à l'intérêt que l'on trouvera assurément, en lisant l'ouvrage de B. Chavance, à approfondir et élargir notre compréhension des enjeux de l'institutionnalisme dans l'analyse économique contemporaine.

Pascal Ughetto
Université Paris-Est, LATTS